

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/6
	Révision n°: 0
	Date : 23/05/2025
	Remplace la fiche :
FIX FILET MEDIUM	304631

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **FIX FILET MEDIUM**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Frein filet pour tous métaux - résistance moyenne

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.
Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.
Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Néant.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Néant.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 27138-31-4 EC : 248-258-5	OXYDIPROPYL DIBENZOATE	Aquatic Chronic 3, H412	< 20
INDEX : 022-006-00-2 CAS : 13463-67-7 EC : 236-675-5	DIOXYDE DE TITANE [SOUS LA FORME D'UNE POUDRE CONTENANT 1 % OU PLUS DE PARTICULES D'UN DIAMETRE ≤ 10 µM]	Carc. 2, H351	< 2

Informations sur les composants

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais.
Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/6
	Révision n°: 0
FIX FILET MEDIUM	Date : 23/05/2025
	Remplace la fiche : 304631

RUBRIQUE 4 : Premiers secours (suite)

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation

Aucune donnée n'est disponible.

Symptômes et effets – Après contact avec la peau

Aucune donnée n'est disponible.

Symptômes et effets – Après contact avec les yeux

Aucune donnée n'est disponible.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

ABC-poudre - Brouillard d'eau - Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des gaz et des vapeurs dangereux en cas d'incendie. En outre, il peut se former du fluorure d'hydrogène, des oxydes d'azote, des oxydes de soufre, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée n'est disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures de lutte contre l'incendie aux environs de l'incendie.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Fournir une ventilation adéquate.

Pour les secouristes

Fournir une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée n'est disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (p. ex. sable, terre de diatomées, liants acides ou universels).

Ventiler la zone affectée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/6
	Révision n°: 0
	Date : 23/05/2025
	Remplace la fiche :
FIX FILET MEDIUM	304631

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Techniques inappropriées

Aucune donnée n'est disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Élimination : voir rubrique 13.

Équipement de protection individuelle : voir rubrique 8.

Manipulation sûre : voir rubrique 7.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Voir la rubrique 8 pour plus d'informations.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Aucune donnée n'est disponible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter la fiche technique.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée n'est disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes.

Protection des mains

Gants de protection.

Protection du corps

Protection du corps appropriée : blouse de laboratoire.

Protection des voies respiratoires

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Bleu
Aspect	: Liquide
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion	: Aucune donnée n'est disponible
Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/6
	Révision n°: 0
	Date : 23/05/2025
	Remplace la fiche :
FIX FILET MEDIUM	304631

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques (suite)

Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair	: > 60°C
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites inférieures d'explosivité	: Aucune donnée n'est disponible
Limites supérieures d'explosivité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de la vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible
Densité	: 1.09 g/ml
Solubilité (Eau)	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Ethanol)	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Acétone)	: Aucune donnée n'est disponible
Solubilité (Solvants organiques)	: Aucune donnée n'est disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité, dynamique	: 3000 mPa.s
Caractéristiques des particules	
Taille des particules	: Aucune donnée n'est disponible
Empoussièrément	: Aucune donnée n'est disponible
Aire de surface spécifique	: Aucune donnée n'est disponible
Forme	: Aucune donnée n'est disponible
9.2. Autres informations	
Teneur en COV	: Aucune donnée n'est disponible
Energie minimale d'ignition	: Aucune donnée n'est disponible
Conductivité	: Aucune donnée n'est disponible
Indice de réfraction	: Aucune donnée n'est disponible
Teneur en corps solides	: Aucune donnée n'est disponible
Tension de surface	: Aucune donnée n'est disponible
Concentration de saturation	: Aucune donnée n'est disponible
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique	
Aucune donnée n'est disponible.	
9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité	
Aucune donnée n'est disponible.	

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité**
Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.
- 10.2. Stabilité chimique**
Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses**
Une polymérisation exothermique peut se produire.
- 10.4. Conditions à éviter**
Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.
- 10.5. Matières incompatibles**
Oxydants puissants. Acides forts.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux**
Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/6
	Révision n°: 0
FIX FILET MEDIUM	Date : 23/05/2025
	Remplace la fiche :
	304631

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé.

Toxicité : Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

Toxicité : Substances

DIOXYDE DE TITANE [SOUS LA FORME D'UNE POUDRE CONTENANT 1 % OU PLUS DE PARTICULES D'UN DIAMETRE $\leq 10 \mu\text{M}$] (CAS : 13463-67-7)

LD50 oral (rat) : > 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé - Aucune donnée disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé - Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé - Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé - Aucune donnée disponible.

Cancérogénité

Non classé - Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non classé - Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé - Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé - Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration

Non classé.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité : Mélange

Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange.

Toxicité : Substances

Aucune information écologique n'est disponible sur les substances.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/6
	Révision n°: 0
FIX FILET MEDIUM	Date : 23/05/2025
	Remplace la fiche :
	304631

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Aucune donnée n'est disponible.

Evacuation des eaux

Aucune information disponible.

Précautions particulières à prendre

Aucune information disponible.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

Codes de déchets / désignations de déchets selon Règlement 2014/955/UE

08 04 10 - déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Non concerné par la réglementation aux Transports.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XVII de REACH.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision :

Fin du document